



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Budget principal CCAS
Budget annexe RPA

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 06 février 2024

Table des matières

1	Introduction	3
2	Présentation générale du contexte	3
2.1	Projection macroéconomiques et impact sur les finances	3
2.2	Le Projet de Loi de Finances pour 2024	6
2.3	Autres mesures	7
2.4	La situation des collectivités locales (GBCA).....	7
2.5	La situation danjoutinoise.....	9
2.6	Les priorités politiques 2022-2026	10
2.6.1	Nature Environnement et confort des habitants.....	10
2.6.2	Vivre Tous Ensemble (incluant Sécurité, Santé et bienveillance)	10
2.6.3	Une nouvelle démocratie	10
3	Le Budget vert.....	11
3.1	Introduction.....	11
3.2	L'évaluation environnementale du budget	11
4	Les orientations du budget principal 2024	13
4.1	Les recettes de fonctionnement communales	13
4.1.1	Impôts et Taxes.....	13
4.1.2	Les produits des services.....	13
4.1.3	Les dotations et participations.....	14
4.1.4	Recette exceptionnelle	14
4.2	Les recettes de fonctionnement CCAS et RPA	14
4.2.1	CCAS	14
4.2.1	RPA.....	15
4.3	Les dépenses de fonctionnement communales.....	16
4.4	Les dépenses de fonctionnement CCAS et RPA.....	16
4.4.1	Le CCAS	16
4.4.2	La RPA	17
4.4.3	Les charges de personnel RPA	18
4.5	Les orientations budgétaires des dépenses d'équipement.....	18
4.6	Les sources de financement de l'investissement.....	19
4.6.1	Le financement.....	19
5	La situation de l'endettement.....	19
5.1	L'encours de dette communale	19

1 Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les conseillers sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

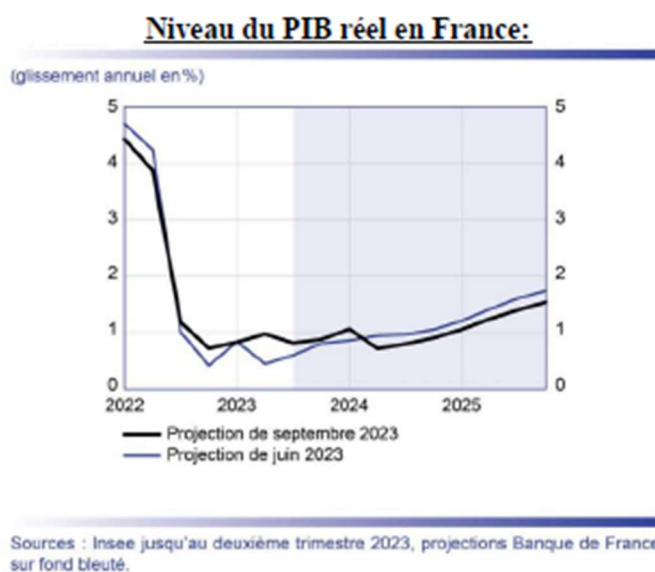
Le vote du budget du CCAS et de celui de la RPA est programmé lors de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2024.

Les indications fournies dans ce document le **sont à titre indicatif**, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil.

2 Présentation générale du contexte

2.1 Projection macroéconomiques et impact sur les finances

Lors de la présentation du DOB 2023, la projection au niveau national était entourée de fortes incertitudes liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. Les aléas portaient à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, les répercussions sur le marché de l'énergie, l'inflation sous-jacente, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. Les différentes révisions des prévisions de croissance illustrent cette instabilité.



Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2023

Pour 2024 la banque de France estime désormais que l'économie française réussirait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, malgré un ralentissement économique. Dans un contexte où les prix de l'énergie se normaliseraient et où le risque d'une rupture d'approvisionnement paraît éloigné, la croissance économique est annoncée modérée mais résiliente. L'absorption des chocs majeurs passés, y compris chez nos partenaires économiques, permettrait une reprise de la croissance française un peu plus marquée qu'en 2023 avec 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025.

Exprimés en % d'évolution du PIB	FRANCE		ZONE EURO	
	2023	2024	2023	2024
Hypothèse gouvernement PLF 2024	1	1,4		
Banque de France / BCE	0,9	0,9	0,7	1
Perspectives économiques de l'OCDE	1	1,2	0,8	1,5
FMI	0,8	1,3	0,8	1,4
INSEE	0,9			
Commission Européenne	1	1,2	0,8	1,3

Le resserrement des conditions de financement produirait progressivement ses effets modérateurs non seulement sur l'inflation mais aussi, transitoirement, sur l'investissement. La consommation des ménages ne redémarrerait que graduellement.

Pour la dixième fois d'affilée, la BCE a relevé ses taux directeurs en septembre 2023. Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, son taux principal a été relevé à 4,5%.

Le principal taux directeur de la BCE (REFI) est passé de 0% (depuis 2016) à 4,5% en 1 an et demi ce qui est inédit.

Ce relèvement des taux a un impact certain sur le financement des collectivités en 2023 avec le passage d'un environnement à taux faibles à un coût de la dette en forte progression.

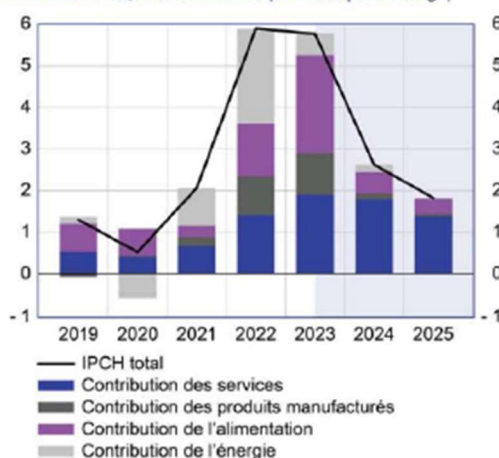
Au cours du mois d'octobre 2023, le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser inchangés les trois taux intérêts directeurs de la BCE. Au demeurant, de nouvelles hausses de taux ne sont pas exclues pour 2024.

Principal taux directeur de la BCE			
Déc. 22	Mars 23	Juillet 23	Sept. 23
2,5%	3,5%	4,25%	4,5%

L'inflation a atteint environ 7% au sens de l'indice IPCH au début de 2023, tirée par les prix de l'énergie et les prix de l'alimentaire, cependant l'inflation devrait descendre de son plateau pour atteindre 4,5 % à la fin 2023 (moyenne annuelle 5,8%) et environ 2% en 2024-2025.

Décomposition de l'IPCH (indice des prix) et contribution des différentes composantes de l'inflation :

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2023

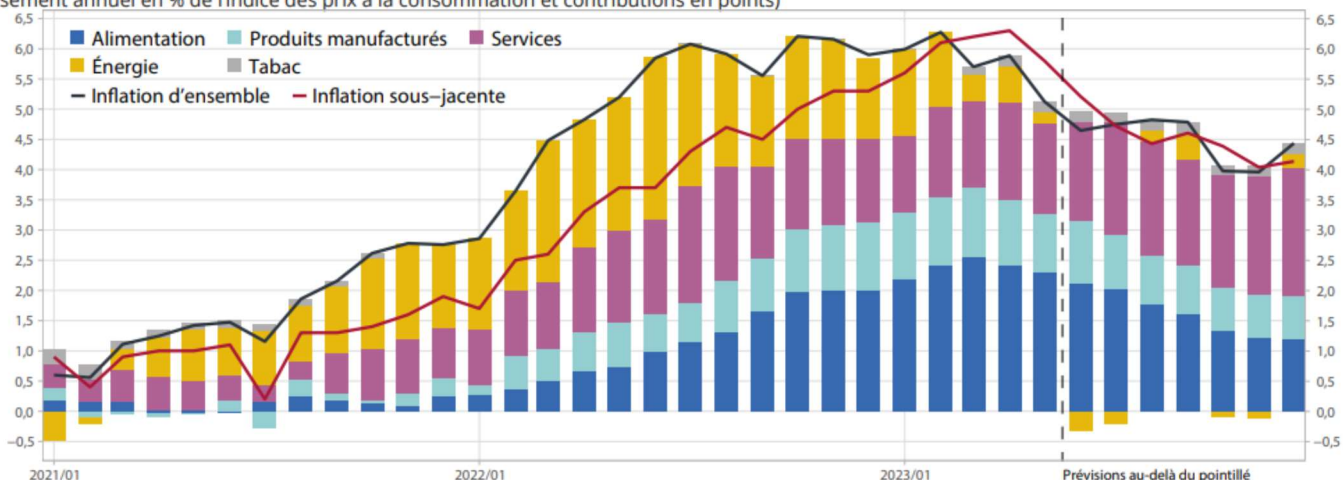
Pour l'ensemble des acteurs économiques dont les collectivités locales, les variations du prix de l'énergie constitue une problématique d'une ampleur majeure à la durée encore inconnue. L'importance de ce poste de dépenses conjuguées aux variations quotidiennes rend toutes projections ardues.

En mai 2023, pour la première fois depuis un an, le glissement annuel des prix à la consommation en France, est descendu de son plateau qui se situait autour de + 6% et pourrait descendre à environ 3,2 % en 2024 puis 2,1% en 2025. Ce recul de l'inflation s'explique notamment par la baisse des produits pétroliers, mais aussi par le ralentissement des prix d'autres biens et services y compris ceux de l'alimentation (qui a toutefois augmenté de + 14% sur un an).

Cependant le contexte géopolitique, encore incertain, pourrait impacter l'inflation qui demeure élevée en Europe, la baisse des cours de l'énergie peut tarder à bénéficier à l'ensemble des acteurs économiques compte tenu d'engagements contractuels parfois fixés au plus fort de la hausse, de même, les fluctuations des cours des matières premières peuvent mettre plusieurs trimestres avant de se répercuter aux prix au détail.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

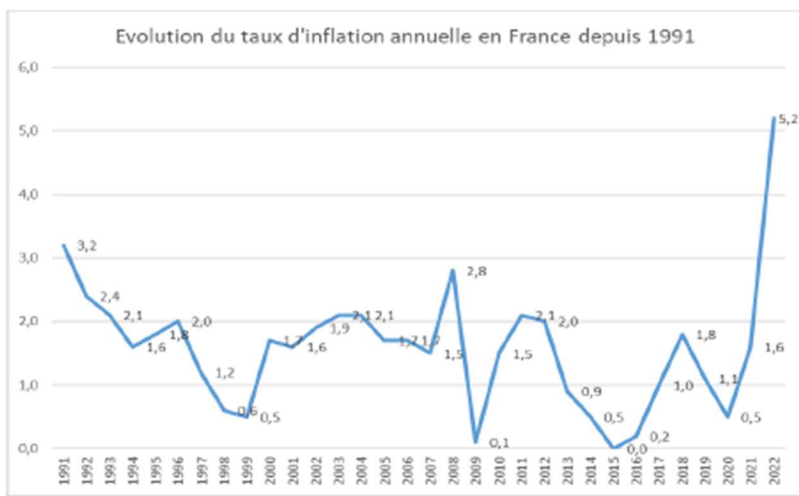
(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Lecture : en avril 2023, l'inflation d'ensemble s'élevait à 5,9 %. L'alimentaire y contribuait à hauteur de 2,4 points tandis que les produits manufacturés y contribuaient à un peu plus d'un point.

Source : Insee.

Dans ce contexte économique, l'INSEE prévoit néanmoins une baisse de l'inflation dans les mois à venir sans cependant retrouver le niveau connu avant crise et sans certitude quant au maintien des cours actuels de l'énergie pour l'hiver 2023-2024.



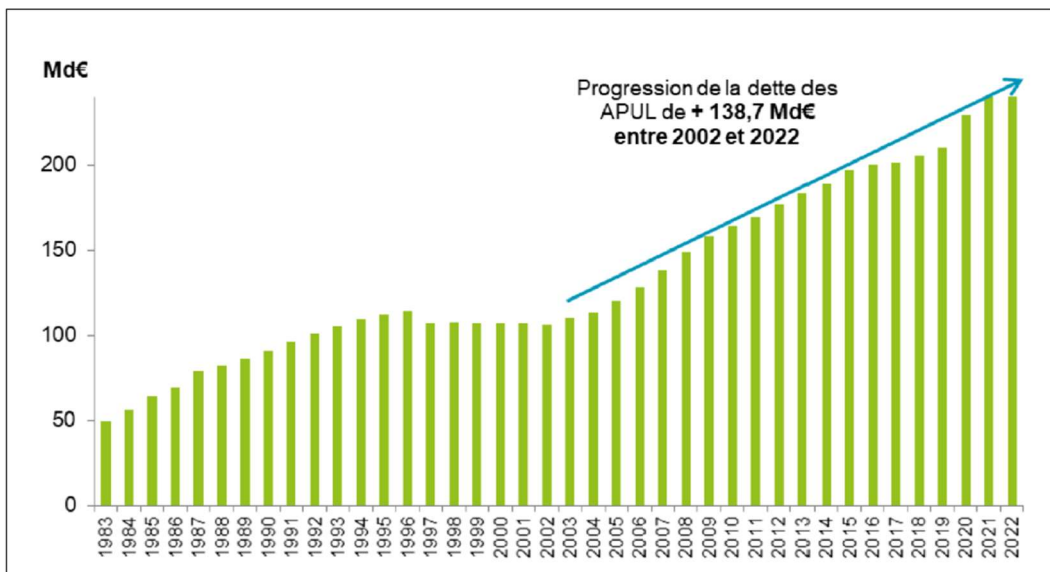
Graphique selon données : Insee, indices des prix à la consommation.

Evolution de la dette des collectivités

La dette des collectivités locales au sens Maastricht a significativement augmenté depuis 1983 (+195,4Md€) pour atteindre 244,9Md€ fin 2022.

L'endettement des collectivités résulte uniquement des investissements locaux.

La dette des collectivités locales ne représente que 8% de la dette publique.



Rapport de l'observatoire de la gestion et des finances locales 2023

APUL = Administrations publiques locales

2.2 Le Projet de Loi de Finances pour 2024

Parmi les principales mesures impactant les collectivités locales il y a l'aménagement de la suppression de la CVAE et l'évolution de la TVA et des dotations.

Pour mémoire en 2021, les recettes fiscales de l'ensemble des collectivités locales ont été modifiées par deux réformes : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

A ce jour, si le gouvernement confirme la suppression totale de la CVAE, il a cependant été décidé que cette disparition se ferait en deux temps. Le PLF 2023 prévoyait que la cotisation due par les entreprises redevables serait diminuée de moitié en 2023. Le PLF 2024 précise que la suppression de la CVAE pour les entreprises serait totalement effective en 2027.

L'article du projet de loi prévoit également une compensation via la TVA. Il est prévu de diviser la fraction de TVA qui sera attribuée aux collectivités en deux parts : l'une fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE de 2020, 2021, 2022 et 2023 (ce qui implique une nécessaire exhaustivité des recettes de CVAE perçues sur ces exercices), l'autre dynamique, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Le PLF 2024 est décrit comme un budget vert avec l'objectif affiché du verdissement des dépenses publiques à travers la pérennisation et l'augmentation du fonds vert pour tous projets renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments, prévention des inondations, recyclage des friches etc.) mais aussi par la mise en place de dotations vertes pour les projets concourants à la transition écologique :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Enveloppe 2024	570 M€ (+ 111 M€ DSIL exceptionnelle)	150 M€	1,046 Mds€	212M€
% part consacrée à la transition écologique	30% (25% en 2022)		20% (0% en 2022)	25% (0% en 2022)
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

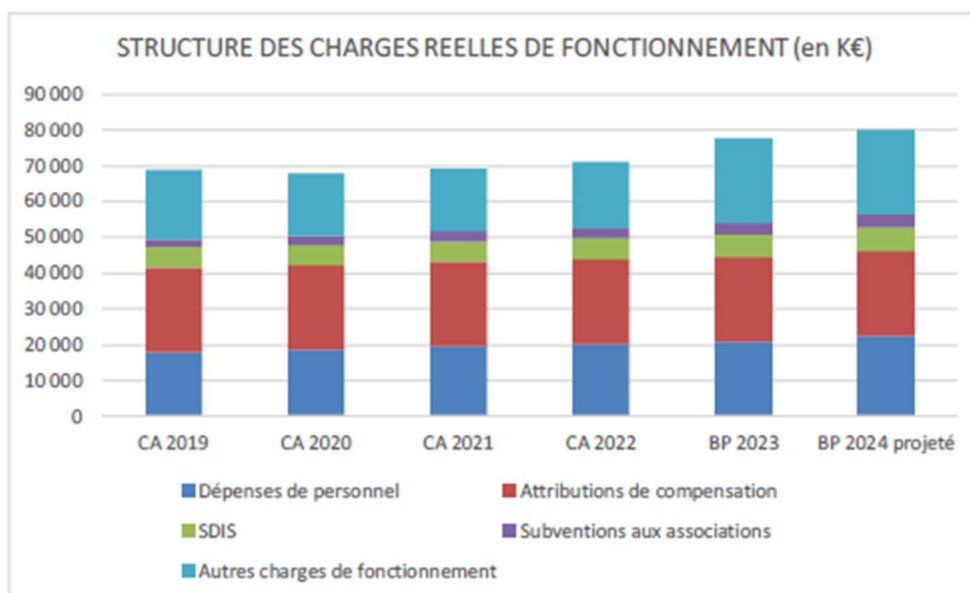
Sources : LF 2023, PLF 2024

2.3 Autres mesures

- **Une revalorisation des bases des valeurs locatives de + 3,9 %.** Application du dispositif habituel qui se base sur l'évolution de l'ICPH de novembre n-2 à novembre n-1. Cela aura un impact direct sur nos recettes de fiscalité.

2.4 La situation des collectivités locales (GBCA)

Selon les estimations les dépenses de fonctionnement de GBCA pourraient évoluer de 3% en 2024 (+2,5 M€) principalement en raison de l'impact des revalorisations salariales et de la contribution au SDIS. L'exercice 2023 a été fortement marqué par l'augmentation des prix de l'énergie.



Les charges à caractère général

Si les dépenses d'énergie s'annoncent à la baisse compte tenu du contexte du vote du budget 2023 et qu'elles devraient diminuer d'environ 20 % en 2024, les autres postes de dépenses sont encore fortement impactés par la crise et par l'inflation. La rationalisation des dépenses des déchets ménagers devrait permettre d'en amoindrir l'impact.

Au total, les charges à caractère général devraient diminuer de 557 K€ en 2024 par rapport au budget primitif 2023.

En K€

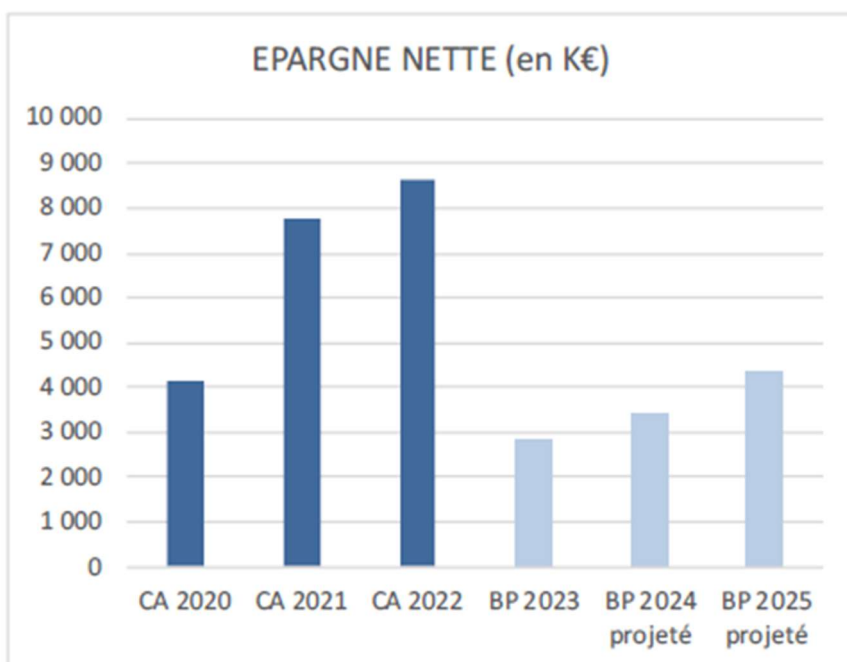
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 estimé
Charges générales - budget principal	12 455	15 524	13 200	13 537	14 298	18 257	17 700
Dont service Déchets Ménagers	8 489	10 816	8 547	8 497	8 788	10 039	9 315

Les dépenses de personnel du budget général

Il est envisagé une progression des dépenses de personnel a + 5 % par rapport au CA 2023 estimé. Parmi les principales évolutions, il est prévu une revalorisation des premiers échelons des catégories C, le dégel du point d'indice en année pleine et les augmentations du SMIC.

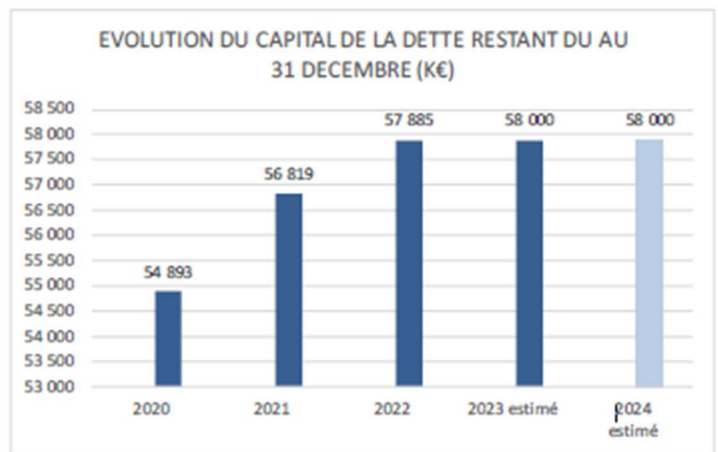
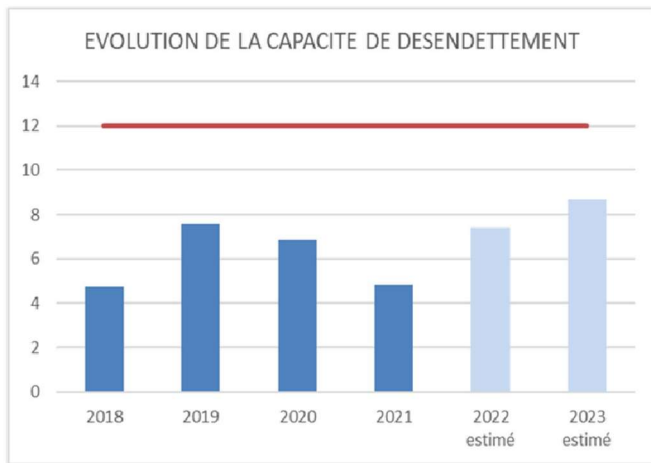
L'épargne nette

L'épargne nette progresserait légèrement en 2024 et 2025.



La Dette

L'encours de la dette devrait se stabiliser sur les deux prochaines années au niveau de celui de 2022. Le renflouement du niveau d'épargne brute depuis 2020 permet d'absorber le niveau élevé des Investissements structurants passés et à venir. Ceci se mesure également à travers la capacité de désendettement toujours en dessous d'un niveau d'acceptabilité fixé à 12 ans.



2.5 La situation danjoutinoise

En 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,8%- (+ 89,8 k€) par rapport à 2021, et les dépenses de fonctionnement également en hausse de 9,1%- (+ 252,6 k€).

La base des **recettes** est nettement inférieure à la moyenne (montant moyen de recettes de 875 €/habitant en 2022 contre 1 137€ pour les communes de la même strate), ce qui nous handicape pour financer les services communaux (dépenses de fonctionnement de 806 €/hab contre 996 €/hab pour les communes de même strate), ainsi que nos investissements.

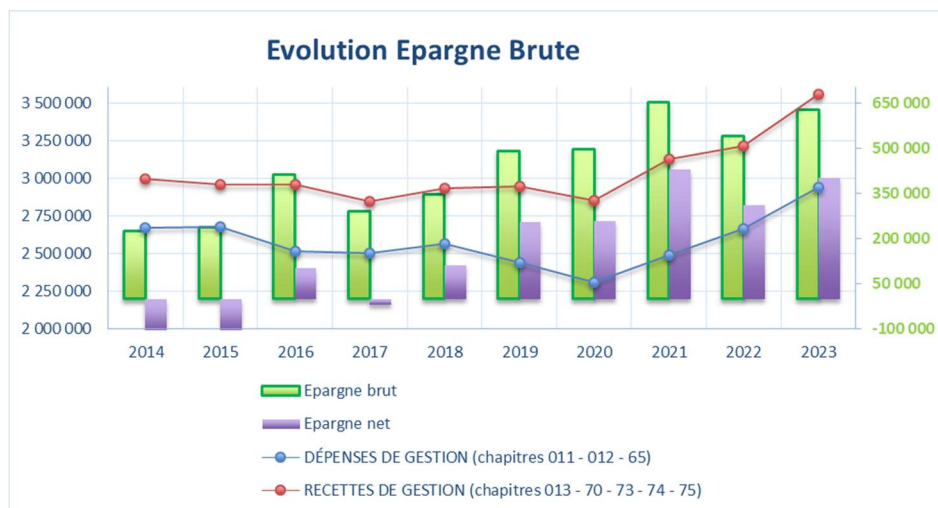
L'épargne brute ou autofinancement brut (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), qui mesure la capacité de la ville à financer ses investissements futurs et rembourser sa dette, s'est élevé à 549 k€ en 2022, inférieur aux communes de notre strate (149 €/hab vs 211 €/hab)

L'épargne nette, qui mesure la capacité nette d'autofinancement (épargne brute diminuée des remboursements de dette) est de 306 k€, également plus basse que la moyenne des communes de même strate (83 €/hab vs 126 €/hab).

L'endettement reste faible : l'encours de la dette fin 2022 représentait 516€/habitant, contre 726€/habitant pour les communes de la même strate. La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre théorique d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette était de 3.5 ans.

Toutes les données ci-dessous proviennent de la publication annuelle du site des Finances Publiques.

Pour information **l'épargne brute pour l'année 2023** devrait être autour de 399 k€ (contre 311 k€ en 2022).



2.6 Les priorités politiques 2022-2026

Les grandes orientations de la politique voulue par la nouvelle équipe municipale, qui en a démarré la mise en œuvre dès son arrivée en juin 2020, s'articulent autour de 3 axes fondamentaux : l'écologie, la solidarité et la démocratie.

2.6.1 Nature Environnement et confort des habitants

L'urgence du changement climatique nous impose de nous engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets et pour le maintien de la biodiversité.

- La préservation et le développement des espaces verts et boisés (programme annuel de plantations d'arbres) ;
- Le développement des modes doux de déplacements par la sécurisation des cheminements piétons, l'apaisement de la circulation automobile ;
- La rénovation thermique des bâtiments communaux pour diminuer leur consommation énergétique et améliorer leur confort ;
- La diminution de notre consommation électrique par installation de lampe LED pour notre éclairage public et bâtiments.
- L'augmentation de la production d'énergies renouvelables (développement du photovoltaïque), augmenter la part d'énergies renouvelables dans la consommation du patrimoine ;
- L'éducation à l'environnement, avec l'aide apportée à l'école du dehors notamment.

2.6.2 Vivre Tous Ensemble (incluant Sécurité, Santé et bienveillance)

Les communes sont aux avant-postes des politiques de solidarité. En effet, elles sont des acteurs majeurs pour garantir à chacun le droit à la sécurité, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs pour permettre à tous de vivre mieux. Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales.

La solidarité s'exerce prioritairement au travers des actions dans les domaines suivants :

- Le maintien des moyens financiers des écoles pour permettre l'organisation d'évènements et activités hors les murs et favoriser les interventions culturelles et sportives en milieux scolaire et périscolaire ;
- Le soutien financier aux associations sportives et culturelles favorisant l'épanouissement des danjoutinois ;
- La tarification des services communaux basée sur les quotients familiaux pour plus solidarité ;
- Les actions de sensibilisation et la prise en compte de l'intégration des personnes handicapées ;
- La poursuite du soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans sa mission d'accompagnement des habitants en situation de précarité ou fragilité ;
- La tranquillité publique favorisée par la création de la participation citoyenne.

2.6.3 Une nouvelle démocratie

La commune est le premier échelon de la démocratie. Associer les citoyens aux projets, aux décisions de la commune et de l'intercommunalité permet de faire émerger des projets plus aboutis. Par essence transverse, cette dimension « démocratie » imprègne l'ensemble des politiques publiques. Elle se décline plus particulièrement au travers des actions suivantes :

- La concertation avec les habitants, qui seront associés à l'élaboration des projets, au travers des Groupe Actions Solutions (GAS) ;
- La codécision en assemblée élargie (élus et citoyens) lors des Assemblée Communale ;
- Les réunions publiques pour tous les grands projets concernant notre commune.

3 Le Budget vert

3.1 Introduction

Le vote du budget est le moment où s'incarne concrètement la politique d'une collectivité territoriale. Il s'agit d'un **moment prépondérant pour l'action environnementale, notamment climatique**, car c'est à cette occasion que sont votées les dépenses, qui peuvent avoir **un impact positif sur le climat** s'il s'agit de mesures d'atténuation, mais aussi un rôle négatif si elles soutiennent directement ou indirectement la consommation d'énergies fossiles. Cependant, les impacts environnementaux, notamment sur le climat ou la biodiversité, des dépenses ne sont pas toujours aisés à déterminer a priori. Il apparaît donc nécessaire de mener une évaluation environnementale du budget pour identifier ces effets et ainsi nourrir les discussions annuelles lors de la construction et du vote du budget.

Ce rôle essentiel du processus budgétaire pour l'action environnementale a récemment été reconnu par l'État en France, qui a mandaté en 2019 l'Inspection générale des finances (IGF) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour évaluer son budget au prisme de l'environnement (Alexandre et al., 2019).

L'objectif de ce travail était de passer les lignes budgétaires au prisme de leur impact sur l'environnement, notamment sur le climat, afin d'identifier de façon claire celles qui influencent significativement les émissions, à la hausse comme à la baisse.

Dans le même temps, plusieurs collectivités avaient mené des réflexions pour déterminer la « part verte de leur budget », pour accompagner leur plan climat, s'engager dans l'émission d'obligations vertes ou par intérêt pour ce travail de transparence et de cohérence. Certaines ont commencé à mener ce travail en interne, et se sont montrées intéressées à partager leurs analyses avec d'autres collectivités, et à s'appuyer sur l'expertise d'I4CE en la matière.

3.2 L'évaluation environnementale du budget

Une évaluation environnementale du budget vise à qualifier les **impacts sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité, de chacune des dépenses** incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, **se basant sur d'actions** considérées comme « **très favorables** », **favorables**, « **neutres** » ou « **défavorables** » pour l'environnement.

Ses résultats permettent de **mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux afin d'éclairer les arbitrages budgétaires**.

A partir de cette année, la décision est prise de développer l'approche du budget vert. Cela nous permettra une approche différente quant aux arbitrages budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Nous pourrons évaluer dans le temps la cohérence de nos choix politiques vis-à-vis de l'impact environnemental.

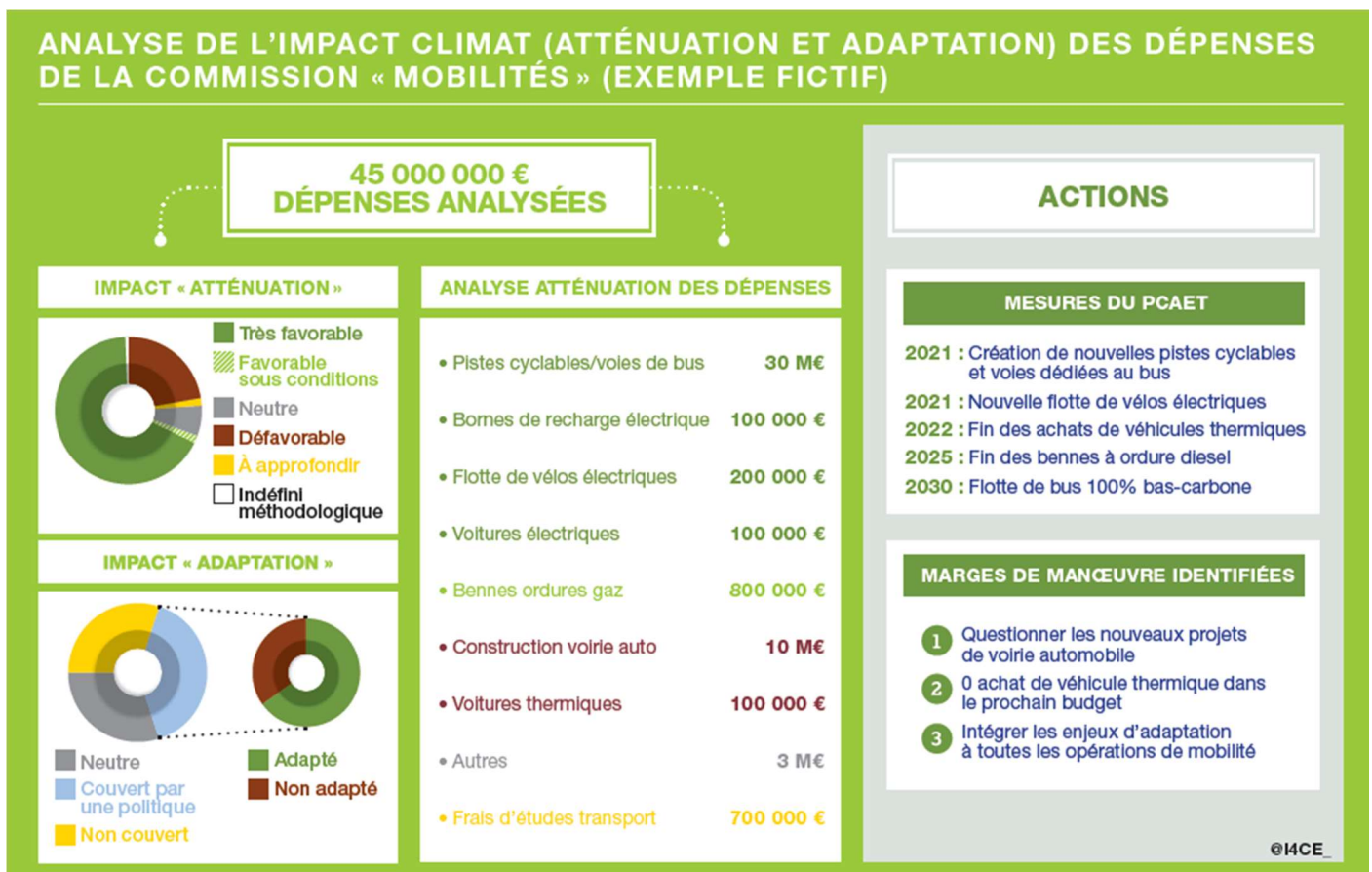


Concrètement : classer chaque ligne selon 6 catégories :

TRES FAVORABLE	Dépense ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible dans une France neutre en carbone • <i>Rénovation thermique</i> • <i>Développement de transports collectifs électriques</i>
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	Dépense permettant une réduction des émissions mais effort insuffisant pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme • <i>Achat de bus GNV : une flotte de bus au gaz pourrait être décarbonée si elle est alimentée 100% au biogaz à terme</i>
NEUTRE	Dépense sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone • <i>Dépenses sociales et culturelles (sauf les dépenses de construction et rénovation, d'énergie, de déplacements et d'alimentation qui doivent être catégorisées)</i>
DEFAVORABLE	Dépense incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives • <i>Dépenses de carburant</i> • <i>Création de nouvelle voirie automobile</i>
A APPROFONDIR	Dépense ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse devra se préciser au fil des années. • <i>Frais d'études, achats et salaires tant que l'analyse de la destination de ces dépenses n'a pas été réalisée</i>
INDEFINI METHODO	Dépense ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique • <i>Méthanisation agricole, agocarburants</i>

Les lignes purement budgétaires seront classées dans une 7ème catégorie : HORS PERIMETRE.

Exemple de présentation d'un budget Vert et des impacts par catégories :



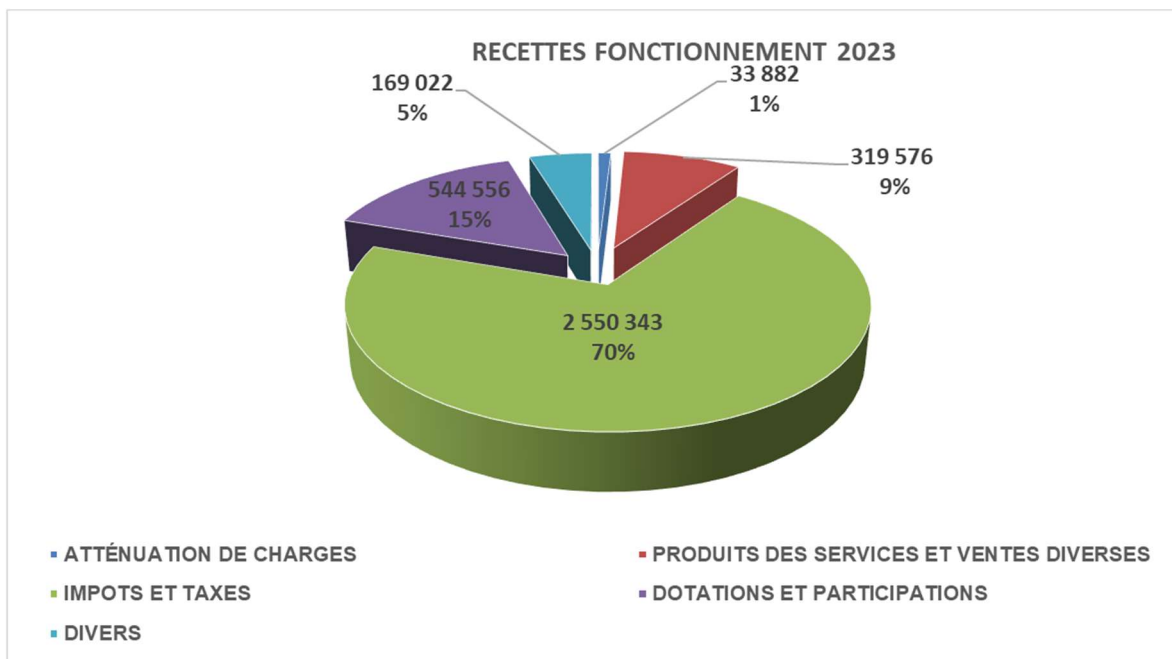
4 Les orientations du budget principal 2024

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2024.

Le budget traduira les orientations politiques décrites ci-dessus et s'appuie **sur une stabilité des impôts directs et une maîtrise des coûts de fonctionnement** pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long-terme.

4.1 Les recettes de fonctionnement communales

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (70% du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.



4.1.1 Impôts et Taxes

4.1.1.1 La fiscalité directe

L'état a décidé d'augmenter de 3,9% les bases servant au calcul des taxes foncières ce qui impliquera une augmentation de nos recettes (soit environ une recette supplémentaire de l'ordre de 64 000 €). Comme nous nous étions engagés en 2021, **il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux cette année.**

Recette supplémentaire attendue pour 2024 due à la station hydrogène (+ 114 000€).

4.1.1.2 Les reversements du Grand Belfort Agglomération

Les recettes fiscales provenant de GBCA devraient être stables à environ 625 k€ en 2024.

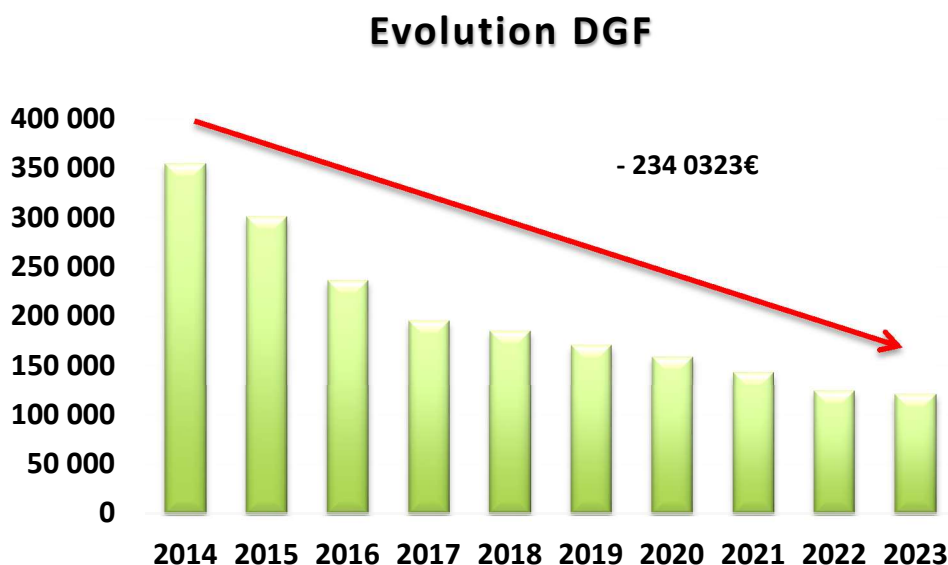
4.1.2 Les produits des services

Les recettes provenant des services communaux (environ 220 K€) devraient baisser en 2024. La majorité de la recette est due aux services ALSH et périscolaire.

Nous tablons sur une recette de la CAF quasi stable (230 k€).

4.1.3 Les dotations et participations

La dotation générale forfaitaire (DGF) continue à diminuer en 2023 (- 4 121 €, à comparer à – 18 786 € en 2022). Nous prévoyons une baisse de 5 000€ pour 2024.



4.1.4 Recette exceptionnelle

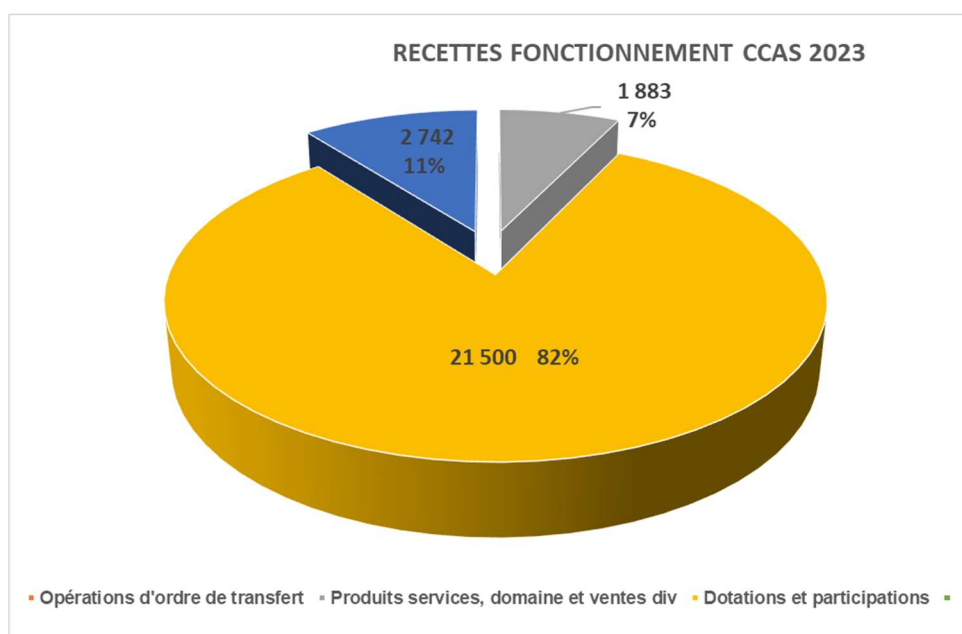
La vente de la maison Bir pour réaliser une maison médicale (97 228 €). Non versé par notaire en 2023

Pour 2024, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 3,6 millions d'euros.

4.2 Les recettes de fonctionnement CCAS et RPA

4.2.1 CCAS

En 2023, les recettes de fonctionnement du CCAS ont augmenté de 25% (+ 5 302 €), due à la participation de la commune plus importante (7 000 € en 2022 pour 12 000 € en 2023)



Pour 2024, le budget des recettes restera stable (+ 600 € soit + 2.42 %). La participation de la commune reste à 12 000€.

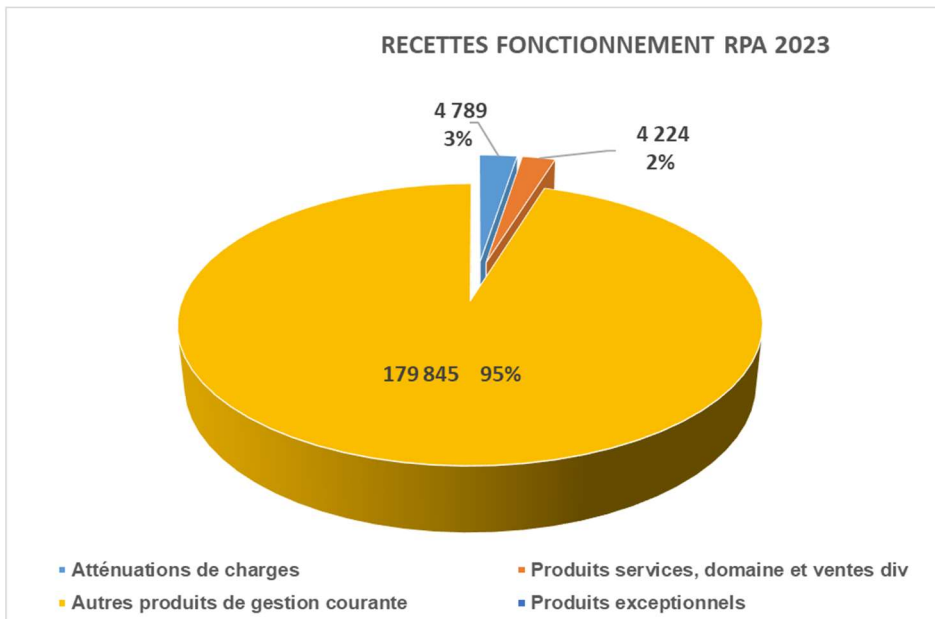
Repas des ainés : Vu le nombre important d'invités, n'habitant pas forcément à Danjoutin, il est proposé d'augmenter le tarif des invités pour qu'il corresponde au prix coutant.

- Autres tarifs : voir à la hausse les tarifs de l'atelier équilibre, service course?

ELEMENTS DEBATTUS EN SEANCE (voir compte-rendu)

4.2.1 RPA

Pour l'année 2023, les recettes sont en légères hausse de 2,0% (3 640 €).
 Pour 2024, le budget restera stable autour de 190 000 euros.



- Compte 706 : Prestations de services

BP 2023 : 3 300 € pour un réalisé de 3 081 €, ce qui correspond aux repas du jeudi payés par résidents. Repas facturé 7.60 € actuellement. **Prix à augmenter?, proposition à 7.80 € soit moins de 3 % d'augmentation.**

- Compte 752 : revenus des immeubles (loyers)

BP 2023 : 180 000 €, Réalisé : 179 042 €, variation due à une vacance plus importante cette année.

Selon indice IRL du second trimestre 2023 : **hausse maxi possible 3.5 %**

	Moyenne / mois	Mini / mois	Maxi / mois	Recette supplémentaire 2024
Hausse 1%	2.67 €	2.22 €	3.28 €	432 €
Hausse 2 %	5.33 €	4.44 €	6.56 €	864 €
Hausse 3.5 %	9.33 €	7.76 €	11.48 €	1 512 €

Prévoir une hausse des charges ? Les charges actuellement demandées aux locataires s'élèvent à 134 500 € / an alors que les dépenses récupérables annuelles sont de l'ordre de 200 000 €.

- Finalisation du dossier pour pouvoir prétendre à une nouvelle subvention de la Conférence des Financeurs en 2024 (8 000 €).

ELEMENTS DEBATTUS EN SEANCE (voir compte-rendu)

4.3 Les dépenses de fonctionnement communales

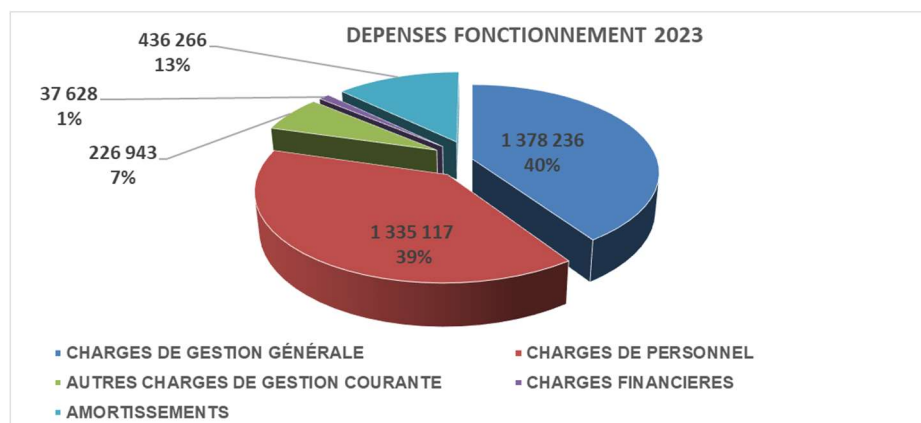
La **maitrise des dépenses de fonctionnement** constitue un **enjeu quantitatif et qualitatif** important pour notre commune depuis de nombreuses années. Elle doit se conjuguer avec une amélioration constante des services rendus aux citoyens. Les moyens d'action pour maîtriser les dépenses sont nombreux. Au-delà des investissements et des renégociations de contrats, de nombreux tableaux de bord sont mis en place pour mesurer, comparer et rectifier les efforts entrepris. C'est dans ce contexte que le BP 2023 sera proposé.

Notre commune se doit de poursuivre ses efforts pour contenir et réduire les charges. La mise en place d'équipements économes en énergie est régulière. Chaque échéance de contrat est l'occasion d'une réflexion pour ajuster le service au mieux du besoin. Mais les efforts ne peuvent toujours compenser les augmentations prévisibles et indépendantes de notre collectivité.

Il est a signalé que Danjoutin n'a pas attendu des directives de l'état pour réduire les dépenses liées à l'énergie, **mais a bien anticipé depuis de nombreuses années**. Quelques rappels des décisions antérieures

- Coupure de l'éclairage public depuis plus de 6 ans
- Décision de baisser les températures de chauffage pour nos bâtiments communaux prise en Juin 2022.
- Investissements ciblés économies d'énergie (isolation, changements d'huisseries, LED pour l'éclairage des bâtiments et l'éclairage public).

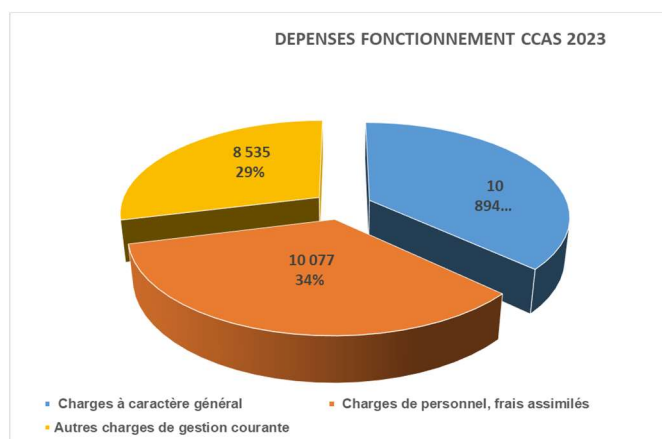
La collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.



4.4 Les dépenses de fonctionnement CCAS et RPA

4.4.1 Le CCAS

En 2023, les dépenses du CCAS sont en augmentation de 8,1% (+2 230€) par rapport à 2022.



Le compte 6232 (fêtes et cérémonies) a vu ses dépenses augmentées de 3 200 €. Les aides ont augmenté de 1 200 € alors que le montant des subventions a baissé de 530 €

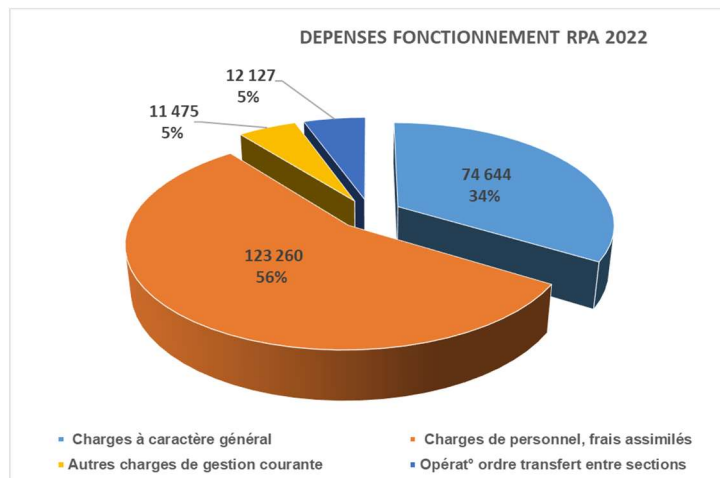
Le budget 2024 sera de 45 000 € (pas d'augmentation par rapport à 2022).

A débattre :

- **Nouvelles aides pour les familles (ex aide achat de vélos, aide pour le permis, aide pour paiement des factures d'électricité par exemple....)**
- **Dans le cadre du budget vert, le colis de fin d'année pourrait être local même si légèrement plus élevé ou retravailler sur l'intérêt des bons d'achat chez commerçants de la commune**

ELEMENTS DEBATTUS EN SEANCE (voir compte-rendu)

4.4.2 La RPA



En 2023, les dépenses de la RPA ont augmenté de 45% (+89 100€).

Les dépenses d'électricité ont augmenté de 8 100 €

Les dépenses de personnel ont augmenté de 46 400 € (rattrapage CTI)

Les dépenses pour alimentation de 920 €, pour entretien du bâtiment de 1 200 €

Le chapitre 12 (dotation aux amortissements) a augmenté de 6 600 €.

Quelques hausses à prévoir pour 2024.

Pour 2024 :

- **Compte 6042 : Achats de prestations de services (+ 2 500 €)**

En 2024, animations sono thérapie, gymnastique, tennis pour un coût de 1 650 €

D'autres activités payantes attendues pour 2024, **augmentation de 1 000€**

- **Compte 60623 : Alimentation**

BP 2023 : 6 500 €, réalisé 6 900 €

Proposition BP 2024 : 7 200 € en adéquation avec dépenses 2023 pour prise en compte de l'inflation.

- **Compte 615228 : entretien et réparations autres bâtiments**

Propositions 2024 : + 2 000 € pour la ligne **rénovation des appartements** du fait du taux de rotation de plus élevé.

ELEMENTS DEBATTUS EN SEANCE (voir compte-rendu)

4.4.3 Les charges de personnel RPA

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget (59% des dépenses de fonctionnement). En hausse de + 29,6% par rapport à 2022 (mise en place du CTI)

Le budget 2024 prévoit une **augmentation à +4.92 %** par rapport au réalisé 2023 pour tenir compte des augmentations salariales et des augmentations des assurances.

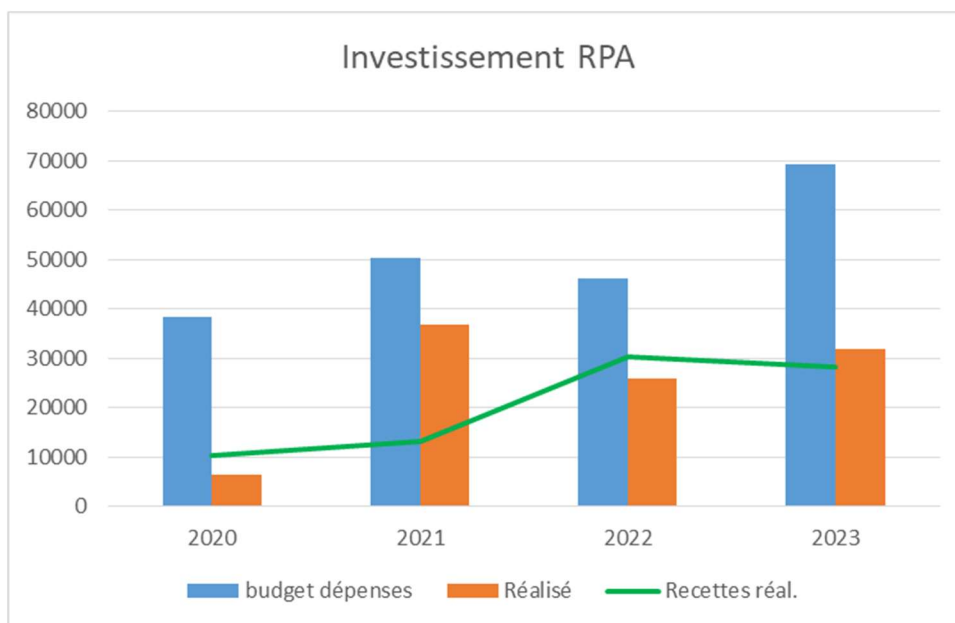
Le budget comprendra également :

- 1 saisonnier 2 mois cet été
- 1 enveloppe pour les remplacements (2 000 €)

BP 24 identique au CA 23

4.5 Les orientations budgétaires des dépenses d'équipement

Les dépenses travaux 2023, pour la RPA, s'élèvent à 31 899 € pour un BP de 69 596 € et se décomposent principalement ainsi :



- Pour 11 498 €, Rénovation des communs et escaliers
- Pour 6 458 €, pour le remplacement de l'interphonie
- 3 960 € pour remplacement de la porte de jardin
- Remplacement des détecteurs de fumée

Pour 2024 :

Transition écologique :

Audit énergétique 1 408 €

Maitrise d'œuvres pour réhabilitation énergétique 40 000 €

Moyens généraux :

Achat matériel divers (télévision, lecteur DVD)

Rénovation de l'accueil

Aménagement extérieur du parc/jardin (chiffrage en cours), avec l'aide d'un bureau d'étude (4 250 €)

Renouvellement PC 1 000 €

Ainsi pour l'exercice 2024, **les dépenses d'équipement sont estimées à 100 000 euros.**

ELEMENTS DEBATTUS EN SEANCE (voir compte-rendu)

4.6 Les sources de financement de l'investissement

4.6.1 Le financement

100% en auto financement. **Pas de nouvel emprunt prévu en 2024**

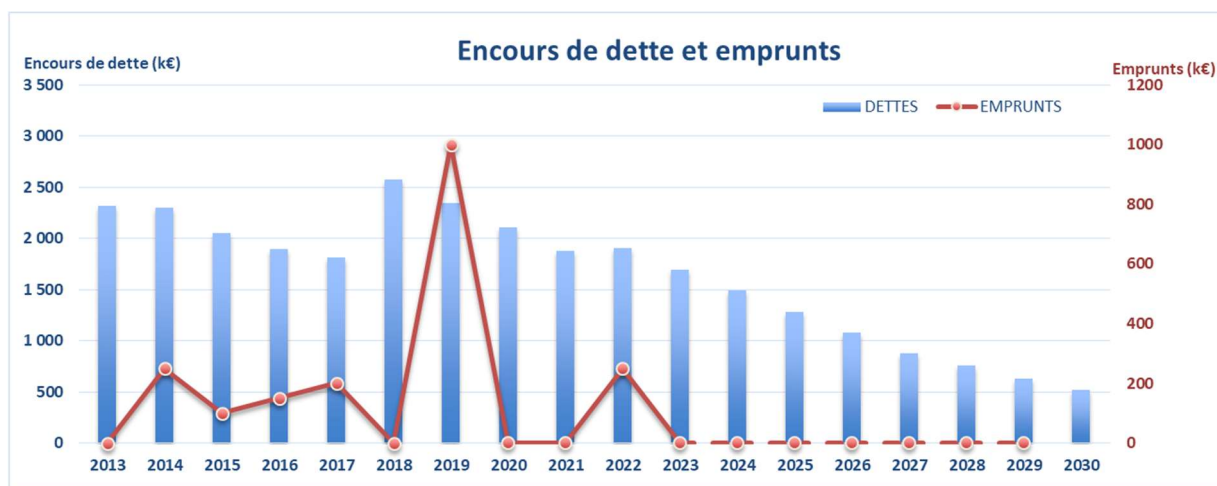
5 La situation de l'endettement

5.1 L'encours de dette communale

Le niveau de la dette de la ville est correct, avec un encours actuel de 1,904 millions d'euros pour 2022, ce qui représente une dette par habitant de 516 euros (pour une moyenne des communes de même strate à 726 €/habitant en 2022). L'annuité de la dette pour 2022 a représenté un montant de 270 000 euros (soit une annuité de 73 euros/habitants pour 90 euros/habitants pour une moyenne des communes de même strate).

La commune détient aujourd'hui 6 lignes d'encours, 100% à taux fixe. Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette se monte à 1,901 millions d'euros. L'annuité de la dette pour 2024 sera de 235 487 euros.

Le profil d'extinction de la dette s'établit comme suit :



L'évolution prévisionnelle des charges de la dette en annuités se présente comme suit :

